

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légal et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 31

03 – ALLIER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTLUÇON

Ventes et cessions

808 565 071 RCS Montluçon.

ACCI CREUSE.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 70000.00 EUR.

Adresse : 23, Rue Jean Moulin, ZA de Châteaugay, 03410 Domérat.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ACCI CREUSE Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 70 000 euros Siège social : 23 rue Jean Moulin - ZA de Châteaugay 03410 DOMERAT 808 565 071 00038 RCS MONTLUÇON ET ATELIER DE CABLAGE DU CENTRE Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 155 000 euros Siège social : 23 rue Jean Moulin - ZA de Châteaugay 03410 DOMERAT 917 250 078 00040 RCS MONTLUÇON AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 04/11/2022. La société ACCI CREUSE, SAS au capital de 70 000 euros, dont le siège social est 23 rue Jean Moulin - ZA de Châteaugay 03410 DOMERAT, immatriculée sous le n°808 565 071 RCS MONTLUÇON, et la société ATELIER DE CABLAGE DU CENTRE, SAS au capital de 155 000 euros, dont le siège social est 23 rue Jean Moulin - ZA de Châteaugay 03410 DOMERAT, immatriculée sous le n°917 250 078 RCS MONTLUÇON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ACCI CREUSE par la société ATELIER DE CABLAGE DU CENTRE. La société ACCI CREUSE ferait apport à la société ATELIER DE CABLAGE DU CENTRE de la totalité de son actif, soit 570 655 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 401 620 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 169 035 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société METIS, SAS au capital de 113 500 euros, dont le siège social est situé 23 rue Jean Moulin - ZA de Châteaugay 03410 DOMERAT, immatriculée sous le n°518 765 136 RCS MONTLUÇON, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ACCI CREUSE depuis le 01/01/2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ATELIER DE CABLAGE DU CENTRE. La société ACCI CREUSE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30/12/2022. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de

MONTLUCON au nom des deux sociétés le 04/11/2022. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent..

